

# Le fonds de solidarité sera supprimé le 30 septembre

*Bruno Le Maire a annoncé ce lundi la fin prochaine du fonds de solidarité. Les entreprises des secteurs les plus touchés pourront continuer à bénéficier de la prise en charge des coûts fixes.*

Temps de lecture : minute

---

30 août 2021

Le fonds de solidarité pour les entreprises est prolongé en septembre mais sera supprimé définitivement à la fin de ce mois, a annoncé lundi le ministre de l'Économie Bruno Le Maire. En outre, alors que " *l'activité économique du pays tourne à 99% de ses capacités d'avant-crise* ", la mise en place du pass sanitaire dans des lieux recevant du public début août " *n'a pas eu d'impact sur l'activité économique du pays* ", a déclaré le ministre à l'issue d'une réunion avec les organisations patronales, couplant court à la demande des entreprises concernées de prolonger les dispositifs d'aide.



À lire aussi

Pass sanitaire : quelles obligations pour les entreprises et leurs salariés ?

Le fonds de solidarité sera prolongé en septembre aux mêmes conditions qu'en août, à savoir une compensation de 20% du chiffre d'affaires, mais, élément nouveau, les entreprises devront au moins avoir réalisé 15% de leur chiffre d'affaires d'avant la crise, le gouvernement voulant éviter les " *effets d'aubaine* " pour celles qui préfèrent rester totalement fermées.



À lire aussi

Le Fonds de solidarité a-t-il rempli sa mission ?

De quoi faire grincer des dents le syndicat Indépendants.co, qui défend les intérêts des travailleurs indépendants et rappelle que seulement 29% d'entre eux ont repris une activité normale. " *S'il est évident qu'il est impossible de maintenir le Fonds de Solidarité tel que nous le connaissons aujourd'hui, cet arrêt est prématuré et trop brutal*, a réagi l'organisation dans un communiqué. *En effet, si la reprise est là, elle est progressive et la trésorerie des indépendants est vide, la plupart ayant déjà puisé dans leur épargne depuis le début de la crise.* "



À lire aussi

Solidarité, relance... Les indépendants maintiennent la pression sur l'exécutif

## Cibler les entreprises les plus fragiles

Bruno Le Maire a assuré que les entreprises en difficulté continueraient à bénéficier d'un soutien à travers le dispositif de prise en charge des coûts fixes, qui prendra le relais du fonds de solidarité au 1er octobre et sera étendu à toutes les entreprises des secteurs du tourisme et apparentés, alors qu'il était limité à celles réalisant plus d'un million d'euros de chiffre d'affaires.

*" L'intégralité des dispositifs de soutien sera maintenue pour les départements d'Outre-mer qui sont encore soumis à des obligations de fermeture " administrative, a également assuré Bruno Le Maire. Par ailleurs, des plans d'actions spécifiques vont être mis en place pour trois secteurs : l'événementiel, les agences de voyages et les professionnels de la montagne, secteurs où l'activité peine à redémarrer.*

Les organisations professionnelles retrouveront le ministre durant la

première semaine de novembre pour discuter de la suite de ces soutiens, a encore indiqué Bruno Le Maire. Il a enfin indiqué que l'avenir des prêts garantis par l'État (PGE) serait discuté lors d'une autre réunion, en présence de la Fédération bancaire française (FBF).

*Maddyness avec AFP*

---

Article écrit par Maddyness avec AFP